

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

CONFiance DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 286

présenté par
Mme Tiegna et Mme Provendier

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.